

## **GARDERIE PERISCOLAIRE de Montpellier de Médillan**

*Garderie – 17260 MONTPELLIER DE MEDILLAN  
N° téléphone : 05.46.91.64.64*

Animatrices :

Sylvie NICOLLE                    05.46.97.93.37  
Catherine REMBERT                05.46.93.79.05

### **REGLEMENT A L'ATTENTION DES PARENTS**

La garderie périscolaire accueille les enfants scolarisés soit à Montpellier de Médillan, soit à Saint André de Lidon.

#### **HORAIRES**

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - <b>MATIN</b> Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi | : 7H30 – 9H          |
| - <b>SOIR</b> Lundi - Mardi -Jeudi              | : 17H – 19H          |
| - <b>Vendredi soir</b>                          | : <b>16H45 – 19H</b> |

La garderie périscolaire est ouverte pendant la période scolaire.

Les parents sont priés de respecter l'horaire de fermeture, en cas de non-respect, les enfants seront exclus de la garderie.

**Les enfants ne quitteront la garderie qu'avec les parents ou une personne habilitée par ceux-ci et munie d'une autorisation.**

#### **TARIFS**

1 heure	: 1 €		
carte de 10 H	: 9 €	carte de 60 H	: 45 €
carte de 30 H	: 25 €	carte de 100 H	: 74 €

⇒ Toute heure commencée est due.

⇒ **Le règlement s'effectuera soit en espèces (bureaux de tabac) soit en chèques (envoi du TIP), soit par virement bancaire, soit par prélèvement automatique.**

#### **PLUS AUCUN REGLEMENT A LA GARDERIE**

⇒ Tout enfant non réclamé à la sortie des classes de fin de journée sera confié à la garderie, moyennant paiement.

⇒ Pour les gardes occasionnelles, le règlement sera demandé le jour même.

⇒ La garderie étant un service communal, non obligatoire, en cas de non-paiement et après rappel aux parents, les enfants ne seront plus acceptés à la garderie.

⇒ Les enfants indisciplinés seront exclus de la garderie.

⇒ Tous les objets ou jeux détériorés seront obligatoirement facturés ou remplacés.

Le Maire,

Thierry GEORGEON